

CHALLENGE AUVERGNE 2022

REGLEMENT

Article 1

Le Challenge est ouvert aux catégories : poussins, pupilles, benjamins(es), minimes, cadets(tes) pour les 4 départements de l'Auvergne

Article 2

Le Challenge se déroule sur 4 journées.

Chaque comité organisera au moins une course

Poussin, pupille, benjamin, minime et cadet (homme et femme) pour les journées complètes, le classement pris en compte est le classement final de la journée

Dates	Nom de la course	Ville	Département	Club organisateur	Courses
13/03/2022	Prix de la zone industrielle	Cusset	Allier	Club de Cusset	Ecoles de vélo Cadets
20/03/2022	Prix de la zone industrielle Largelier	Cohade	Hte Loire	Vélo club Brivadois	Ecoles de vélo
03/04/2022	Journée de la jeunesse	Job	Puy de Dôme	Club Ambertois	Ecole de vélo
17/04/2022	Championnet du Puy de Dôme	Châtel Guyon	Puy de Dôme	Team Châtel Guyon	Cadets
18/06/2022	Grand prix de Drugeac	Drugeac	Cantal	VC Mauriac	Ecoles de vélo Cadets
26/06/2022	Grand prix de la ville	Brioude	Hte Loire	Vélo club Brivadois	Cadets

article 3

Les classements par catégorie : poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets (garçons-filles) seront établis par addition des points acquis dans chaque épreuve du Challenge Auvergne

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	50	40	30	20	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Les points seront attribués par rapport au classement établi par les arbitres de course et transmis au comité régional AURA, à la place réelle obtenue sur la course

Ex : le coureur qui terminera 2e de la course et 1er du challenge Auvergne marque 40 points et non 50.

En cas d'égalité à l'issue du Challenge, c'est le plus grand nombre de 1ère place qui servira à départager puis, en cas de nouvelle égalité le plus grand nombre de 2e place, etc...

Un classement à part entière sera effectué pour les filles et les garçons.

Article 4

Chaque département s'engage à verser la somme de 300 euros de participation au Challenge Auvergne.

Nb : Si un comité ne souhaite pas participer financièrement les jeunes de ce comité seront acceptés mais ne seront ni classés et récompensés.

Article 5

Tout litige ou contestation concernant ce Challenge sera réglé par le comité départemental où se déroule la course.

Récompenses remises lors de la dernière épreuve.

Après chaque épreuve, il est impératif d'envoyer copie de l'état des résultats de tous les coureurs au responsable du Challenge, par mail à :

Responsables

BIDON ROMAIN

MAIL : romainbike637@outlook.fr – 06.75.04.68.45

Sébastien PACALLET

MAIL : cd43.spacallet@gmail.com – 06.25.11.65.93